

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité central vous informe

Les sujets suivants ont constitué l'essentiel de l'ordre du jour lors de la première séance de l'année.

- Discussion de questions relatives à l'organisation et au personnel lors de la transition vers la nouvelle SIA
- Nomination du président de la commission SIA 140 Adjudications
- Révision des RPH et du MP 95
- Agence de l'énergie pour les bâtiments

Nouveau membre du CC

Le président Kurt Aellen souhaite la bienvenue à Blaise Junod, nouveau venu au CC. Blaise Junod, en tant que coprésident de la commission des concours, se consacrera particulièrement aux problèmes relatifs à ce domaine. Il accompagnera également la démarche du groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA ».

Transition vers la nouvelle SIA

Le CC a ouvert une première discussion sur l'évolution vers les nouvelles structures de la SIA qui se précisent pour le début de l'an 2000. Il existe une importante demande pour des membres prêts à assumer des responsabilités à la SIA sur la base du volontariat. Il est particulièrement important de trouver des personnalités pour la mise sur pied des groupes professionnels, afin que ces derniers puissent jouer le rôle porteur que leur assignent les nouveaux statuts. Le CC veut saisir l'occasion de motiver avant tout de jeunes membres pour de telles collaborations. Une remarque judicieuse a relevé que la participation au travail de commission constitue l'un des moyens les plus efficaces de formation continue, favorisant les contacts, résultant d'un choix personnel, donc répondant particulièrement bien aux besoins. C'est dans ces aréopages que l'on traite les problèmes dans un esprit interdisciplinaire et que l'on acquiert des compétences en matière de

conduite aussi bien que sur le plan professionnel.

Le CC a également pris connaissance des travaux du groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA » en ce qui concerne les règlements de gestion et des membres. Un groupe de travail nommé par le CC rédigera sous la présidence de Hermann Fritz le nouveau règlement sur l'élaboration des normes, en accord avec le groupe « Nouvelle orientation ». Il appartiendra à l'assemblée des délégués d'approuver ces trois règlements.

Commission adjudication des mandats

Le CC a nommé Robert Beer, ingénieur civil à Soleure, comme président de la nouvelle commission SIA 140 Adjudications. Composée de concepteurs et de maîtres d'ouvrage, cette commission a pour tâche, en étroite collaboration avec la commission SIA 142 pour les concours d'architecture et d'ingénierie, d'analyser les procédures d'adjudication pratiquées par les collectivités publiques et de constituer avec les autorités mandantes une plateforme compétente. Aussi bien les procédures satisfaisantes que celles faisant problèmes doivent faire en permanence l'objet d'informations, notamment sur le site Internet de la SIA (www.sia.ch).

Commission des concours d'architecture et d'ingénierie

Blaise Junod et Jacques Aeschmann, les deux co-présidents de la commission 142 des concours d'architecture et d'ingénierie, ont présenté des propositions pour la composition de cette commission. Il n'a toutefois pas été possible de procéder à toutes les nominations, car il faut encore prendre contact avec les maîtres d'ouvrage quant à la nomination de leurs représentants. En outre, on envisage d'y adjoindre un ingénieur spécialiste en énergie.

Contrat de garantie SIA

Le contrat de garantie SIA-PLUS, présenté l'automne dernier à Lausanne¹, vise à permettre aux bureaux d'architecture et d'ingénierie d'offrir aux maîtres d'ouvrage des garanties de coûts et de s'assurer quant aux risques correspondants. Il a rencontré un vif intérêt en Suisse romande, raison pour laquelle on étudie la possibilité de le mettre en œuvre en Suisse alémanique plus rapidement que prévu. De premiers entretiens avec les garants ont déjà eu lieu. Il est prévu de mettre en vigueur ce contrat outre-Sarine dès l'été 1999.

Révision des RPH et du MP 95

L'annexe au RPH 110 pour les urbanistes fait l'objet d'une mise en consultation prolongée². Le MP 95 a servi de fil conducteur pour la révision de la liste des prestations. Les méthodes de calcul des honoraires ont été entièrement revues, car les formules en vigueur jusqu'ici ne conduisent pas à des résultats corrects. Par la même occasion, cette annexe a été complétée par des grilles pour les décomptes. La publication avancée de l'annexe au RPH 110 est à considérer comme une solution transitoire pour les deux ans à venir, dans l'optique d'une révision générale de tous les RPH.

Le CC a pris connaissance avec plaisir des résultats obtenus par le groupe de travail interdisciplinaire placé sous la présidence de Dieter Suter, qui a présenté dans un court délai un projet de conditions contractuelles commun à tous les RPH. Cette proposition a été transmise aux groupes de travail chargés d'étudier la définition des prestations et le calcul des honoraires.

Le groupe directeur du MP 95 a

¹Voir IAS N° 22 du 7 octobre 1998, p. 397 et N° 24 du 18 novembre 1998 p. 436

²Rappel: la signification de cette procédure a été décrite dans IAS N° 5 du 14 février 1996, p. 42

examiné les propositions de deux groupes de travail. Celui des maîtres d'ouvrage professionnels a proposé de définir les mandats en établissant des descriptifs en deux phases, touchant aux objectifs et aux résultats. Le groupe de travail FAS/SIA propose la description des prestations sur la base de l'expérience des concepteurs et sur l'entière palette des prestations. La

prochaine étape conduira à l'harmonisation de ces deux propositions très concrètes.

Agence de l'énergie pour les bâtiments

Le CC a décidé de donner suite à la proposition des commissions spécialisées de l'énergie (FKE) quant au projet d'une agence de l'énergie pour les bâtiments. La

SIA fera part de son intérêt pour cette agence à l'Office fédéral de l'énergie. Les FKE ainsi que les commissions sectorielles des normes des installations et des bâtiments (KHE) sont chargées d'élaborer un concept pour la création d'une plate-forme, en commun avec d'autres institutions.

Eric Mosimann, secrétaire général

Transposition dans les faits de *Vision* – Nouvelle orientation de la SIA (IV)

Produits et prestations

La présente contribution du groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA » conclut la série de quatre articles commencée en décembre dernier¹ et consacrée au thème « Transposition dans les faits de *Vision* et nouvelle orientation de la SIA ». Il apporte une information sur le projet revu de statuts. Les produits et les prestations les plus importants offerts par la SIA sont le résultat de la dynamique engendrée par la nouvelle organisation.

« Que m'apporte ma qualité de membre de la nouvelle SIA ? »

C'est là une question critique, que l'on pourrait fréquemment entendre. La réponse standard qu'il faudrait lui donner serait « qu'apportes-tu à la nouvelle SIA ? ». C'est précisément sur ce principe des échanges qu'est fondée la nouvelle orientation de la SIA, pour assurer à la plus grande organisation professionnelle dans le domaine des projets la vitalité durable de ses propres structures, de ses buts et de ses tâches, afin de répondre sans faiblir aux défis constamment renouvelés et aux attentes venues tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Les plus importants des produits et des prestations de la SIA sont les

fruits de la dynamique propre engendrée par la réorganisation.

SIA – un label de qualité

Le titre – protégé – de membre SIA jouit aujourd'hui déjà d'un grand prestige. Il faut le faire connaître auprès des mandants comme un label de qualité afin de promouvoir sa reconnaissance généralisée. Les membres individuels bénéficiant d'une formation acquise dans un établissement universitaire ou dans une haute école spécialisée et de l'inscription au REG A pourront comme jusqu'ici compléter leur titre par le label SIA.

La nouvelle catégorie des membres associés ne pourra porter que plus tard le titre SIA, car cette affiliation constitue un tremplin vers la qualité ultérieure de membre individuel.

En revanche, la distinction « SIA » continuera de figurer sur les enseignes et les en-têtes de lettre des domaines de la construction, de la technique et de l'environnement, pour autant que la direction opérationnelle compte au moins un membre individuel de la SIA. Le site de la SIA leur sera également ouvert pour une présence durable sur Internet. Les listes des membres SIA, avec les mutations, seront publiées périodiquement.

Participation et décision

Les membres individuels continuent d'être les seuls à disposer du droit de vote et à décider du sort

de la SIA selon des procédures démocratiques. La large palette des membres ouvre de nouvelles perspectives pour des plates-formes interdisciplinaires afin d'apporter des solutions à une grande diversité de problèmes.

Collaboration interdisciplinaire

L'ouverture de la société aux entreprises SIA offre à tous les membres la chance d'établir des contacts interdisciplinaires, le cas échéant de participer à des mandats communs, ou de travailler avec de nouveaux partenaires, et ce à un nouveau niveau professionnel. Le réseau d'information devient plus dense et plus intéressant, l'échange d'expériences mieux diversifié, par-dessus les frontières des secteurs, également vers de nouveaux domaines de la technique.

Formation continue

L'activité traditionnellement de haute qualité, reconnue comme telle, de la SIA dans le domaine de la formation continue a connu il y a quelques années de nouvelles impulsions par la création de FORM, qui a amené un élargissement de l'offre de formation avec l'accent mis sur le management de la qualité ainsi que sur d'autres domaines de l'entreprise. A l'avenir, FORM veut se profiler davantage comme vecteur des connaissances vers de nouveaux produits et prestations de la SIA ainsi que comme

¹Voir IAS N°s du 16 décembre 1998, p. 502, 1-2 du 20 janvier 1999, p. 17, et 3 du 10 février 1999, p. 44

prestataire de formation pour des tiers.

Rabais

Les membres individuels bénéficieront de davantage de rabais sur les produits et les prestations de la SIA, tels que publications, conseils juridiques et assurances.

Les entreprises SIA profiteront également d'une offre de services diversifiée et spécifique. Elle comprend une assurance responsabilité civile professionnelle (en préparation), un contrat de garantie des coûts, une caisse de retraite, une caisse de compensation pour les allocations familiales, et peut être encore étendue à d'autres

prestations (par exemple assurance de protection juridique). Des outils pour l'organisation des bureaux, la comptabilité et les décomptes ainsi que les rapports sur les salaires et les frais généraux, les contrats SIA (collaborateurs, mandants, contrats d'entreprise), de même que le service juridique et les modèles de partenariat en font également partie.

On s'attache à étudier quelles mesures doivent être prises, pour que les membres SIA puissent encore davantage bénéficier des produits et des services auxquels recourt l'ensemble du secteur de la construction.

Perspectives et prochaines étapes

Les questions et les propositions reçues jusqu'au 15 février vont être dépouillées par le groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA », qui va revoir le projet de statuts. Les nouveaux statuts seront envoyés au début d'avril aux délégués des sections et des groupes professionnels. Des propositions écrites pourront être adressées jusqu'au 10 mai au comité central. L'approbation des statuts est prévue pour l'assemblée des délégués du 18 juin prochain.

Groupe de travail

« Nouvelle orientation de la SIA »

Situation de l'emploi dans les bureaux d'étude

Recul dans le secteur du logement

Tendance accrue à la réduction du personnel

4^e semestre 1998

Alors que les participants à la précédente enquête d'octobre 1998 s'attendaient en majorité à un accroissement de la rentrée de commandes, ils craignent en janvier 1999 un fléchissement. Les commandes en cours à fin 1998 ont diminué de 1,6 % par rapport au tri-

mestre précédent. Un recul général se manifeste en Suisse dans le secteur du logement.

L'évolution dans le secteur du bâtiment industriel et commercial présente une image très différente selon les régions économiques. A Bâle en particulier, ce secteur enregistre une évolution positive. En Suisse centrale, au Tessin et en

Suisse romande, on constate une tendance négative. Aucune amélioration n'est à noter dans l'activité du secteur public, à l'exception de la région zurichoise.

La part des transformations

Sur les montants représentés par les nouveaux mandats de projets, 38 % concernent des transformations ou des rénovations (36 % au semestre précédent) – le secteur de l'architecture couvrant 54 % de ce secteur (50 %), contre 25 % (24 %) au génie civil.

Les tarifs d'honoraires n'autorisent toujours aucun espoir d'amélioration

Le pessimisme persiste quant aux prévisions sur l'évolution des tarifs. Ce ne sont pas moins de 30 % (24 %) de l'ensemble des bureaux interrogés qui s'attendent pour le premier trimestre 1999 à une nouvelle baisse des honoraires, 68 % (75 %) prévoient la persistance d'un bas niveau. Ils ne sont que 2 % (1 %) à croire à un redressement des tarifs.

*Walter Huber, Dr. ès s. écon.,
secrétariat général*

Conjoncture	bonne en %	satisfaisante en %	mauvaise en %
Ensemble de la Suisse	14 (13)	63 (65)	23 (22)
Architectes	16 (17)	65 (63)	19 (20)
Ingénieurs	13 (9)	62 (67)	25 (24)
Plateau est + Zurich	15 (15)	67 (65)	18 (20)
Plateau ouest + Berne	19 (13)	59 (67)	22 (20)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	14 (11)	69 (67)	17 (22)
Suisse orientale + Saint-Gall	20 (16)	69 (64)	21 (20)
Tessin	8 (10)	65 (59)	27 (31)
Suisse romande	12 (16)	57 (33)	31 (31)
Suisse centrale	11 (9)	66 (73)	23 (18)

Estimation de la situation dans les six prochains mois

Nouveau responsable du service juridique au secrétariat général



Entré au secrétariat général le 1^{er} janvier, M. Jürg Gasche est le nouveau responsable du service juridique de la SIA. Fasciné par les nouveaux défis qui l'attendent, il entend faire bénéficier les membres SIA et les organes de l'association de prestations de conseil optimales pour tout ce qui touche au droit.

Né en 1953, J. Gasche a débuté sa carrière en 1983 à la Fédération des cadres suisses de la construction, après ses études de droit et sa formation d'avocat. Il a ensuite travaillé pour la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier, avant de se consacrer durant près de neuf ans à la section juridique des CFF à Zurich. A ce dernier poste, il a surtout approfondi sa maîtrise du droit de la construction, dans le domaine des contrats et des adjudications notamment, tandis que ses emplois précédents lui ont permis d'étoffer son expérience en matière de responsabilité civile, ainsi qu'en droit du travail et des assurances.

Au cours de sa pratique professionnelle, J. Gasche a eu l'occasion

d'apprendre que, dans bien des cas, la négociation et une attitude souple s'avéraient plus fructueuses que le cantonnement dans un juri-disme étroit. Cela étant, de bonnes bases contractuelles n'en demeurent pas moins un gage de succès, en particulier lorsqu'on a affaire à des problèmes qui appellent des solutions négociées. Et c'est précisément dans le domaine de la construction (caractérisé par sa complexité) que les meilleures bases contractuelles, tout comme les meilleures solutions négociées sont le fruit d'échanges interdisciplinaires suivis entre juristes et spécialistes de la branche. Aussi, le nouveau juriste de la SIA se réjouit-il de poursuivre ce type de collaboration au sein de la Société. Sur le plan privé, la famille et son cercle d'amis tiennent une place importante dans l'existence de J. Gasche, qui réside avec son épouse et son fils à Zurich (arrondissement 4). Quant à ses loisirs, il les consacre volontiers au dessin et à la peinture; enfin, il apprécie beaucoup la détente que lui procure la pratique de la voile lorsqu'il trouve quelques heures de liberté pour s'y adonner.

SIA vaudoise

125^e assemblée générale ordinaire

Mercredi 31 mars 1999 17 h 30
« Banane du Flon », rue de Genève 8, Lausanne

Ordre du jour

1. Ouverture et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la 124^e assemblée générale
3. Rapport du Président
4. Présentation des comptes
Rapport des vérificateurs des comptes
Approbation des comptes 1998 et décharge du comité
5. Présentation du budget pour 1999 et fixation des cotisations annuelles
6. Elections
 - a) du président (prolongation de mandat)
 - b) au Comité
 - c) des vérificateurs des comptes
7. Désignation des délégués auprès de l'assemblée des délégués de la SIA
8. Examen de candidature:
M. René Simon, architecte REG A (Parrains : MM. Jean Brugger et Daniel-Ph. Desponds)
Conformément à l'art. 10 des statuts, les membres peuvent formuler une opposition motivée par écrit auprès du comité dans un délai de quinze jours
9. Accueil des membres admis en 1998; présentations
10. Divers (*Le comité prie les membres qui souhaitent intervenir sous ce point de le lui annoncer jusqu'au 22 mars 1999*)

A l'issue de la partie statutaire, à deux représentants de nos autorités de tutelle s'exprimeront sur le thème « *Responsabilité du pouvoir institué dans la commande publique* »:

M. Philippe Bieler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, et M^{me} Silvia Zamora, directrice des Travaux de la ville de Lausanne

Dès 19 h environ, apéritif animé par quatre musiciens de l'Ecole de Jazz et des musiques actuelles (EJMA), suivi d'un repas au « Bis-trot du Flon », rue de Genève 17